

Présents : Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Yann Souriau, Frédéric Troy, Victor Vecchiato, Pierre Suzzarini, Alain Rougale, Guillaume Gontard, Bernard Coquet, Anne-Marie Barbe, Véronique Menvielle, Jean-Paul Mauberret, Pierline Hunckler, Marc Delmas, Laurent Viillard, Marie-Jo Villard, Christophe Drure, Solange Saulnier, Jean-Louis Poite, Eliane Paquet, Ameline Diénot, Joël Cavret, Daniel Niot, Guy Percevault, Béatrice Vial, Jean-Pierre Agresti, Christian Roux, Philippe Berthoin.

Suppléants avec voix délibérative : Jacqueline Bonnet, Jean-Yves Capron, Christian André Fierry-Fraillon,
Suppléants sans voix délibérative : Georges Repellin, Jean-Pierre Barba, Gabriel Pero, Jacqueline Bonato.

Pouvoirs : Marie-Christine Viola à Christian Roux, Marie-Claire Terrier à Frédéric Troy, Jeanne Lucsanzky à Marc Delmas, Marcel Calvat à Bernard Coquet, Gérard Dangles à Jérôme Fauconnier.

Excusés : Jeanne Lucsanzky, Frédéric Aubert, Alain Hermil Boudin, Marie-Claire Terrier, Michel Picot, Marcel Calvat, Gérard Dangles, Jeanne Lucsanzky, Nathalie Pero, Marie-Christine Viola, Isabelle André, Jean-Pierre Bouvier.

Yann Souriau est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 4 mai 2015

☞ 2 abstentions

1- Présentation du plan d'actions « Plan Paysage »

Arrivée Guy Percevault

Nathalie Bonato rappelle l'état des lieux avec des paysages d'exception mais néanmoins fragiles. Le Trièves a une identité marquée par des paysages emblématiques, réputés pour être encore préservés. Le plan de paysage du Trièves propose une vision d'avenir globale et partagée.

Les 4 principaux objectifs du plan de paysage du Trièves sont : accueillir, gérer, habiter, et préparer l'avenir.

Un plan d'actions 2015–2020 comportant des actions stratégiques, des projets opérationnels de mise en valeur, des actions d'animation et de sensibilisation, des projets complémentaires en fonction des opportunités et des actions avec des maîtrises d'ouvrages différentes a été élaboré.

Objectif 1: Accueillir

Il convient de mettre en place une stratégie afin de restaurer les points de vue sur le paysage du Trièves, d'aménager des aires d'accueil de qualité sur l'axe de transit principal, de mettre en valeur les villages du Trièves et de faire connaître le pays, ses ressources et ses initiatives.

Un premier travail d'aménagement des portes d'entrée du territoire porte sur l'aire du Trièves, le col du Fau et le quartier de la gare de Clelles.

Ces portes du Trièves ne concernent que l'entrée par le nord ; or, il existe de nombreux autres accès souligne Jean-Pierre Agresti.

Pour Daniel Niot, les entrées de villages sont bien sûr des portes du Trièves et les exemples cités ne le sont qu'à titre d'exemple.

Jean-Pierre Agresti rappelle que le paysage dans le Trièves central était bocager et a, peu à peu, disparu. Aujourd'hui, il y a une incitation à remettre des haies. Le retour du bocage tel qu'il existait auparavant constitue bien un point sur lequel réfléchir.

Daniel Niot précise qu'une signalétique commune est à envisager sur l'ensemble du territoire.

Bernard Coquet demande ce qu'on entend par signalétique commune ? La commune de Mens a travaillé sur une signalétique et le dossier est en passe d'être finalisé.

Pour Daniel Niot, il ne devrait pas y avoir de problèmes majeurs puisque les préconisations de la commission doivent avoir été prises en compte selon le référentiel de bonnes pratiques.

Pour Jean-Paul Mauberret, la signalétique a 3 fonctions : « elle indique, elle localise et elle invite à... » D'où importance de cibler les joyaux de notre territoire.

Yann Souriau indique que sa commune se trouve dans la même situation. Chichilienne revoit sa signalétique et demande à être intégré de façon à être cohérent dans ce travail.

Il se déclare par ailleurs désappointé car la commune de Chichilienne effectue seule des démarches touristiques et se détache du travail fait par la CCT. Il a une sensation d'isolement alors qu'il a envie de travailler en collaboration. Il regrette d'avoir à prendre cette distance avec la CCT. Comment reprendre de l'énergie, et de l'intérêt dans un projet touristique commun ?

Objectif 2: Gérer l'espace

Il convient d'animer, d'accompagner et de soutenir les agriculteurs du Trièves et les projets qui concourent au maintien des espaces ouverts et de la biodiversité avec la commission agriculture.

Objectif 3: Habiter

Il convient de doter les élus du Trièves d'outils opérationnels pour les accompagner dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, leurs projets et aménagements et de créer une culture commune.

Dans ce cadre, il est essentiel de conforter l'organisation des consultances architecturales et paysagères.

Arrivée Solange Saulnier

2 architectes conseils, au lieu de 3 actuellement, vont prochainement intervenir sur le Trièves. 1 sur Mens et Clelles et l'autre sur Monestier de Clermont. Peter Wendling ne souhaitant pas reconduire sa mission d'architecte conseil, un recrutement est prévu début juillet.

Guy Percevault se demande si les communes dépendant d'un Règlement National d'Urbanisme (RNU) auront toujours droit à cette consultation ?

Daniel Niot souhaite que l'architecte conseil reste au service de toutes les communes.

Frédérique Puissat rappelle sa demande relative à la transmission des comptes rendus par les architectes aux communes. Il convient d'insister sur ce point auprès des architectes conseils.

Pour Jean-Paul Mauberret, il est important de reprendre le cahier existant des recommandations architecturales et de prendre en compte ce que les aînés ont transmis ; dans ce cadre, un toilettage peut être suffisant.

Daniel Niot indique qu'une collecte de tous les documents antérieurs est en cours et qu'ensuite la commission débattrait pour savoir ce qu'il convient d'inscrire ou pas sur le nouveau projet.

Objectif 4: Préparer l'avenir

Il convient de d'organiser la gouvernance et l'animation du plan de paysage du Trièves et de mettre en œuvre des actions concrètes visibles à destination du public et des partenaires locaux.

En conclusion, le Vice-président remercie le bureau d'étude et les services mais souligne que le travail ne fait que commencer. La prochaine réunion de la commission « Aménagement » est fixée au 30 juin prochain.

Bertrand Rétif du bureau d'étude remercie tous les participants et souligne les relations humaines productives et intéressantes avec la CCT en termes de réflexion et de débat.

La question du paysage est une façon de formaliser un projet de territoire qui doit faire sens pour les générations futures. Ce sont des valeurs et un patrimoine qu'on partage. D'où l'enjeu fort et important d'une meilleure prise en compte du paysage du Trièves et de sa préservation.

Le Président remercie la commission, les services et le bureau d'étude pour la qualité de leur travail.

2- Budget Tourisme 2015 – DM n°1

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Tourisme 2015 afin de budgéter l'emploi de personnel saisonnier dans les antennes de l'office de tourisme intercommunal et ainsi assurer une phase de transition, durant l'été 2015, dans la réorganisation du fonctionnement des antennes. Cette dépense supplémentaire est compensée par la suppression des locations de bornes d'information interactives (sauf pour le secteur du lac).

Le budget est modifié comme suit :

Section de fonctionnement			
Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
011-6135	Locations	-6 500,00 €	
012-	Frais de personnel	+ 6 500,00 €	
TOTAL		0 €	0 €

Laurent Viillard souhaite quelques éclaircissements sur les ouvertures des antennes dont la fermeture de certaines avait été actée au budget 2015.

Alain Rougale répond que l'été 2015 est une période transitoire pendant laquelle l'antenne de Monestier de Clermont et l'antenne de Clelles resteront partiellement ouvertes.

Pour Laurent Viillard, la commune de Monestier de Clermont ne peut pas se satisfaire de cette situation même si cela représente un progrès. Elle recherche des solutions. Il demande à la CCT d'acter que la compétence puisse être partagée. Son souhait est que la CCT permette d'exercer pour partie cette compétence de manière à laisser à la commune la possibilité d'agir.

C'est malheureusement impossible, répond Jérôme Fauconnier. Le fonctionnement des antennes est actuellement prévu dans les statuts de la CCT. Or, les statuts ne peuvent pas être modifiés et la commune n'a pas le droit de faire travailler une personne à l'OT puisqu'elle n'a pas la compétence. Ce problème devra être débattu dans le cadre du travail qui s'engage sur les compétences et les moyens de la CCT. Guillaume Gontard regrette la précipitation des décisions lors du vote du budget. Tous ces changements sont difficiles à comprendre en termes de choix politique et de visibilité pour les habitants.

Jérôme Fauconnier précise que le travail de la commission tourisme sera présenté au conseil communautaire en septembre. Il est important de souligner l'action de promotion dont l'ensemble du territoire bénéficie.

Vote : Budget Tourisme 2015 – Décision Modificative n°1

☞ **Abstentions : 6 Pour : 30**

3- Avenant au bail administratif – locaux trésorerie de Mens

Par délibération en date du 17/11/2011, la communauté de communes de Mens a donné à bail à l'Etat les bureaux de la trésorerie et un logement pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} décembre 2011, moyennant un loyer annuel à 19 968 €.

A compter du 1^{er} décembre 2014, et en respect de la clause de révision triennale du loyer, il est proposé que le montant annuel de la location soit fixé à **20 318,98 €** soit une augmentation de l'ordre de 2%.

Laurent Viallard souhaite intervenir à propos des trésoreries : aujourd'hui, la CCT dépend de la trésorerie de Mens et la trésorerie de Monestier de Clermont est menacée de fermeture. Les populations sont sensibilisées car il s'avèrera compliqué d'aller à Mens plutôt qu'à Vif par exemple.

Il s'agit d'une décision prise par les services de l'Etat. La CCT et les élus locaux n'ont pas eu le choix. L'Etat a souhaité pérenniser Mens au détriment de Monestier de Clermont. La seule avancée porte sur un accord verbal selon lequel la trésorerie de Mens serait maintenue sous réserve que toutes les communes y soient rattachées.

Il convient de trouver des mesures de substitution pour répondre aux difficultés rencontrées notamment pour les régies répond Frédérique Puissat.

Une réflexion doit être engagée sur le maintien des services de l'Etat sur le territoire notamment parce que la disparition d'une gendarmerie est désormais évoquée. Frédérique Puissat en appelle à la solidarité du territoire : si le choix des communes se porte sur Vif, cela ne permettra pas à la trésorerie de Mens d'être pérennisée.

Le Président ajoute que ce choix n'a pas valeur d'engagement sur l'avenir. La Direction Départementale des Impôts a décidé qu'il était impossible de conserver les trésoreries de Monestier de Clermont et de Mens et qu'il lui semblait plus facile de recruter du personnel sur Mens que sur Monestier de Clermont. Le choix de Mens est donc pour elle, à ce jour, un choix pérenne d'aménagement du territoire.

Vote : Avenant au bail administratif – locaux trésorerie de Mens

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Avenants aux marchés de travaux « Réhabilitation lourde et transformation de la halte-garderie de Mens »

Par délibérations en date du 15 décembre 2014 et du 26 janvier 2015, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer les marchés de travaux pour les 14 lots constituant l'opération.

Compte tenu d'imprévus techniques apparus en cours d'exécution des travaux, il est proposé au conseil communautaire d'approuver la passation d'avenants afin d'acter des travaux complémentaires ou à supprimer pour les lots concernés et de la façon suivante :

Lot n°	Désignation	Titulaire	Montant HT	Motif
1	Démolition-maçonnerie	MICHEL	+ 9 223,60 €	Selon détail joint
TOTAL LOT n°1			+ 9 223,60 €	Soit + 6,19 %
10	Carrelage	GMC Carrelage	7 738,70 €	Selon détail joint
TOTAL LOT n°10			+ 7438,70 €	Soit + 63,88 %

Frédérique Puissat rappelle que ce montant reste dans l'enveloppe globale subventionnable et que le calendrier est tenu.

Laurent Viallard regrette que ce marché ait été voté alors même qu'il y avait des risques. Pour Frédérique Puissat, il s'agit simplement de difficultés liées aux aléas des travaux. Bernard Combe confirme qu'il s'agit d'éléments complémentaires au DCE. Cela fait partie d'imprévus techniques dans le cadre de réhabilitations de bâtiments.

Vote : Avenant aux marchés de travaux « réhabilitation lourde et transformation de la halte-garderie de Mens »

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Détermination des ratios et critères d'avancement de grade

Les carrières et métiers des fonctionnaires territoriaux sont organisés en cadres d'emploi. Chaque cadre d'emploi est défini par un statut particulier et classé dans une filière (= la branche d'activité) et dans une catégorie (= le niveau hiérarchique). Chaque cadre d'emploi est divisé en plusieurs grades.

L'avancement de grade est la procédure qui permet, au sein d'un même cadre d'emplois, d'accéder d'un grade au grade immédiatement supérieur, dans les conditions définies par le statut particulier du cadre d'emplois.

L'avancement de grade ne peut être prononcé qu'après inscription à un tableau annuel d'avancement et dans la limite d'un **ratio** déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires pouvant être promus. Ce ratio est déterminé par l'assemblée délibérante de la collectivité après avis du Comité Technique. Aucun ratio minimum ou maximum n'est prévu par les textes.

Afin que la procédure d'avancement de grade n'ait plus un caractère automatique et qu'elle puisse être un outil de management pour l'autorité territoriale et la direction, un groupe de travail paritaire a été constitué afin de réfléchir à la définition de critères et de ratios d'avancement de grade.

Les propositions ont ensuite été soumises à discussion puis vote en Comité technique le 19 mai dernier. Le groupe de travail a souhaité établir des critères objectifs et transparents, avec le souci de favoriser les agents de catégorie C dont les salaires sont les plus faibles.

Le projet présenté ci-dessous a été voté à l'unanimité des membres du CT.

Il est proposé de fixer les ratios toutes filières confondues, par catégorie, et que le résultat après application du ratio soit arrondi à l'entier inférieur avec un minimum fixé à 1.

Pour chaque avancement de grade **2 conditions cumulatives préalables** sont posées :

- Ne pas avoir eu de sanction disciplinaire dans les 2 ans précédant le 1^{er} janvier de l'année d'avancement de grade
- Recueillir l'avis favorable du chef de service et de l'autorité territoriale.

Des **ratios différents sont proposés selon le niveau du grade d'avancement** (cf. schéma joint en annexe) :

- Ratio à 100% pour les avancements au 2^{ème} et 3^{ème} grade de la catégorie C.
- Au-delà : instauration de ratios de 70% et 50%. Pour les grades pour lesquels le ratio est proposé à 70% ou à 50%, des critères de priorité sont déterminés.

Le conseil communautaire est invité à délibérer sur les ratios et les critères d'avancement de grade au sein de la communauté de communes.

Laurent Viallard intervient à propos de la sanction disciplinaire. Il ne faudrait pas que le même argument serve 2 années de suite. Il invite à vérifier auprès du service juridique la légalité de cette possibilité.

Victor Vecchiato souligne que ces conditions ont été acceptées par le comité technique.

Yann Souriau demande si l'augmentation de la masse salariale liée à cet engagement est connue ?

Il est difficile de donner un ordre de grandeur car cela dépend des années. Au-delà de l'aspect financier, C'est aussi un outil de management pour les chefs de service de motiver certains agents et l'assurance de pouvoir gérer les ressources humaines en fonction des besoins de la collectivité.

Yann Souriau s'interroge sur les différences de situation depuis la fusion.

La fusion a eu un vrai effet positif en matière de gestion de carrière. Les seules différences portent sur le régime indemnitaire, indique Bernard Combe.

Un important travail relatif au régime indemnitaire reste à faire avec le comité technique. Le point d'indice est gelé depuis plusieurs années. L'attribution d'un RI permet d'avoir un salaire qui évolue. A propos du RI, les collectivités sont libres, il n'y a pas de règle en la matière indique Jérôme Fauconnier.

Pour Frédérique Puissat, le fait que le comité technique ait voté à l'unanimité est une bonne chose. Il y a les attentes des agents d'un côté mais les contraintes budgétaires de la CCT de l'autre.

Marc Delmas demande s'il existe des disparités d'un agent à l'autre (véhicule de fonction, téléphone portable etc...)

Bernard Combe précise qu'il ne connaît pas de disparités de ce type et en veut pour preuve l'absence de revendications des agents sur ce sujet.

Vote : Détermination des ratios et critères d'avancement de grade

☞ **Abstention : 1 Pour : 35**

6- Recrutement d'un agent vacataire pour animation de cours de théâtre dans le cadre de l'EMALA

La CCT va avoir recours, dans le cadre des activités organisées par l'EMALA auprès des écoles, à une personne chargée de l'animation de cours de théâtre. Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité, du 1er au 22 juin 2015.

Il est proposé au conseil de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire.

Le montant forfaitaire global de l'intervention a été fixé à 250 euros pour 15 heures. Il n'y a aucune incidence sur le budget puisque cette somme est déjà inscrite.

Laurent Viillard souhaite des informations par rapport au poste EMALA.

Une première rencontre avec l'inspectrice d'académie a eu lieu. Le poste n'a pas pu être mis au mouvement puisque la demande de disponibilité de la personne concernée est arrivée ultérieurement. Le poste EMALA Trièves Nord n'est donc pas pourvu pour la prochaine année scolaire. Mais la crainte est de ne pas voir ce poste de nouveau attribué. Les élus sont opposés au non renouvellement de ce poste et attendent un rendez-vous avec l'inspectrice d'académie.

N'y-a-t-il pas une redéfinition du territoire avec un redécoupe géographique demande Laurent Viillard.

La priorité actuelle est d'avoir les 2 postes ; la réflexion sur le découpage géographique viendra ensuite répond Guy Percevault.

Le Président indique qu'il semblerait pour l'inspection académique que ces postes servent trop les groupes scolaires par rapport aux classes isolées.

Pour Guillaume Gontard, ce type de poste doit être soutenu afin de démontrer l'intérêt du maintien de ces postes.

Vote : Recrutement d'un agent vacataire pour animation de cours de théâtre dans le cadre de l'EMALA

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Avis du conseil communautaire sur l'adhésion de la CCT à l'établissement public foncier local du Dauphiné (EPFL-D)

A la demande de la commission aménagement, le conseil communautaire est invité à se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes à l'EPDFL-D. La CCT compétente en matière de PLH peut adhérer à l'EPFL-D.

Jérôme Fauconnier appelle à voter contre cette adhésion ; la collectivité n'ayant pas de besoins au vu de la somme supplémentaire conséquente (240 000€) qui pèserait sur les contribuables, entreprises comme particuliers.

La commune de Monestier a un avis différent. Laurent Viillard fait référence à la friche industrielle au centre du village (ex De Clermont) et à l'aménagement du pôle gare ; d'où importance d'adhérer. La commune n'ayant pas la capacité de porter ces projets seule. Il souhaite que la CCT vote cette adhésion.

Le Président signale que ces projets ne sont pas du tout aboutis, et ont peu de chances de trouver des financements tant du côté de Monestier de Clermont que de la Communauté de Communes.

Les investissements liés aux écoles sont prioritaires par rapport à l'aménagement du pôle gare.

Vote : Avis du conseil communautaire sur l'adhésion de la CCT à l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL-D)

☞ **Pour : 1 Abstention : 11 Contre : 24**

8- Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : convention de mise en œuvre de l'appui financier

Un appel à projets pour mobiliser 200 « territoires à énergies positive pour la croissance verte » a été lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- ✓ atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la Conférence climat de Paris 2015
- ✓ encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales
- ✓ faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans, et en place et contribuera notamment à financer les territoires lauréats. Cet appui viendra compléter les modes de soutien sectoriels existants : aides fiscales, subventions de l'ADEME et de l'ANAH, programmes budgétaires, prêts aux collectivités, tarifs d'achat ...

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Trièves a été déclarée lauréate de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » le 9 février 2015 et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet de 500 000 €.

Le plan d'actions de la communauté de communes et son financement sont les suivants :

Action 1 : Fond local de financement de la rénovation énergétique

Bâtiments privés :

- ✓ Objectif de 80 rénovations complètes ou partielles « BBC compatibles », subventionnées à 20% du coût des travaux, incluant la maîtrise d'œuvre (Subvention plafonnée à 2000€ pour réhab. partielle, 4000€ pour réhab. globale), à travers un fonds intercommunautaire.

- ✓ Procédure de sélection des dossiers via la réalisation d'un « passeport de rénovation » (diagnostic énergétique BBC) et attribution de l'aide si suivi des préconisations. Cibles: foyers non aidés par l'ANAH, engagement des suivre les préconisations du passeport préalable, de passer par une permanence AGEDEN, et de restituer les CEE non valorisés.

Bâtiments publics:

- ✓ Appel à projet pour la rénovation de bâtiments communaux et logements publics (Communes ou bailleurs sociaux). 5 projets seront aidés à hauteur de 50% sur les travaux de réhabilitation énergétique (plafonnement en fonction de l'enveloppe disponible).

Action 2 : Amélioration thermique du patrimoine de la communauté de communes

Mise en œuvre de la seconde tranche du Plan Pluri-annuel d'investissement à savoir :

- ✓ Rénovation globale de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse de Mens
- ✓ Remplacement de la chaudière de la gendarmerie de Clelles
- ✓ Relampage de la médiathèque du Percy

Action 3 : Acquisition d'un parc de vélos à assistance électriques

Mise à disposition de prestataires touristiques de 12 VAE pendant la saison estivale contre entretien et équipement d'accueil des vélos. De septembre à juin, mise à disposition d'habitants contre entretien avant la saison estivale.

Action 4 : Déployer un programme de développement du compostage individuel et partagé

Acquisition de 200 composteurs individuels et de bio-seaux, dispositif de sensibilisation dans les écoles, aux habitants et entreprises, formation des habitants et guides composteurs pour les composteurs partagés.

L'objectif est de conduire l'ensemble de ces opérations sur 2015 et 2016, même si la convention nous autorise un délai supplémentaire.

La communauté de communes du Trièves se porte garante de l'auto-financement local mais pourra faire appel à l'auto-financement des partenaires identifiés du programme, notamment les communes dans le cadre de l'appel à projet pour la rénovation des bâtiments publics.

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
1. Fond local de financement de la rénovation énergétique		Subvention TEPCV	500 000
2. Amélioration thermique du patrimoine de la communauté de communes	430 000	Part Collectivité	125 000
3. Acquisition d'un parc de vélos à assistance électriques	125 000		
4. Déployer un programme de développement du compostage individuel et partagé	20 000		
	50 000		
Total HT	625 000	Total HT	625 000

Le conseil communautaire est invité à approuver la signature de de mise en œuvre de l'appui financier avec le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, représenté par le préfet de la région Rhône-Alpes.

Vote : Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : convention de mise en œuvre de l'appui financier

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- TEPCV : candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « plateformes locales de la rénovation énergétique du logement privé »

La rénovation thermique des logements privés apparaît comme l'enjeu prioritaire de la stratégie « TEPOS ». C'est aussi un axe de développement économique local important pour tout le secteur du bâtiment face à la chute du nombre de constructions neuves.

Ainsi, en parallèle avec le « Fond local de financement de la rénovation énergétique des logements privés » de 220 000 € proposé dans le cadre de la convention TEPCV, il est proposé de construire un dispositif de **plateforme de rénovation énergétique** pour stimuler la demande des particuliers et structurer l'offre des entreprises locales pour capter au mieux ce marché émergent.

L'objectif du programme TEPOS concernant la rénovation est « d'atteindre un rythme de 100 rénovations par ans » (logement public et privé confondu), nous proposons donc un objectif de 150 rénovations privées, partielles ou totales, en 3 ans pour contribuer à cet objectif.

➤ **Accompagnement des particuliers :**

En partenariat avec l'AGEDEN, le projet propose de travailler sur les économies d'énergie dans le bâtiment très en amont, en déployant un dispositif de sensibilisation large auprès de différents publics (Défi Class'énergie pour les scolaires, Défi famille à énergie positive, visites de chantier, ateliers Tupperwatt).

Dans un second temps la plateforme s'appuiera sur des diagnostics « BBC rénovation » personnalisés permettant aux propriétaires d'identifier les postes à traiter en priorité et d'avoir une idée des temps de retours sur investissement de ses travaux : le « Passeport Rénovation ».

Par ailleurs la plateforme permettra de développer un accompagnement technique renforcé des particuliers ainsi qu'une aide au niveau des solutions de financement de leurs projets, incluant l'aide à la rénovation financée dans le cadre de TEPCV, et des démarches auprès de banques partenaires à l'échelle locale ou régionale.

Cet accompagnement pourra donner lieu à la valorisation des Certificats d'Economie d'Energies des projets accompagnés afin de constituer un fond pérenne d'aides à la rénovation.

➤ **Accompagnement des entreprises :**

La plateforme se donne aussi comme objectif de structurer la filière rénovation locale. Ainsi, nous comptons déployer un ensemble d'actions à destination des entreprises locales pour leur montée en compétence, leur accès aux labels RGE et la structuration de leur offre afin qu'elles captent au mieux les retombées économiques du dispositif.

Le projet proposé porte sur une durée de 3 ans. Le montage financier proposé est le suivant :

Poste	Montants	ADEME/Région		Auto-financement	
		Taux	Montant	Taux	Montant
Couts internes animation de la plateforme (0.5 ETP)	60 000 €	60 %	36 000 €	40 %	24000 €
Couts internes mobilisation des entreprises (0.5 ETP)	60 000 €	60 %	36 000 €	40 %	24000 €
Actions de sensibilisation et accompagnement	33 000 €	70 %	23 100 €	30 %	9 900 €
Proposition de 150 Passeports rénovation	105 000 €	70 %	73 500 €	30 %	31 500 €
Total	258 000 €		168 600 €		89 400 €

Vote : TEPCV : candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « plateformes locales de la rénovation énergétique du logement privé »

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- Nouveaux articles à la vente au sein de la régie de l'OTI

Article	Prix de vente	Marge dépôt vente
Livret Ronde des Ponts	5 €	
Livre « Monestier de Clermont, terre d'entrepreneurs »- Bernard Freydier	30 €	10 €

Le conseil communautaire est invité à approuver la vente de ces nouveaux articles dans les antennes de l'OTI au prix de vente proposé.

Laurent Viillard invite chacun à venir visiter l'exposition autour des anciennes entreprises de Monestier de Clermont en mairie.

Vote : Nouveaux articles à la vente au sein de la régie de l'OTI

☞ **Adopté à l'unanimité**

11- Lecture publique : équipement informatique des bibliothèques

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver l'amélioration de l'équipement informatique des bibliothèques de Clelles, Monestier de Clermont et de Saint Martin de la Cluze pour un coût estimé de 2362 € se répartissant comme suit :
 - ✓ Clelles : 888 €
 - ✓ Monestier de Clermont : 1035 €

- ✓ Saint Martin de la Cluze : 439 €
- De solliciter une aide du conseil départemental à hauteur de 20% du coût de l'équipement.

Vote : Lecture publique : équipement informatique des bibliothèques

☞ **Adopté à l'unanimité**

12 – Renouvellement agrément centre social pour le Granjou : signature contrat de projet social avec CAF 2015/2018

Le Granjou est un centre social défini et agréé par la Caisse des Allocations Familiales selon la Circulaire CNAF. Les 4 caractéristiques des centres sociaux sont d'être:

- un équipement de quartier à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale ;
- un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle, lieu d'échanges et de rencontres entre les générations, favorisant le développement des liens sociaux et familiaux ;
- un lieu d'animation qui prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants et favorise le développement de la vie associative ;
- un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

Le projet social du Granjou a été réécrit en 2014 de manière participative avec les habitants du Trièves, la Fédération des centres sociaux et avec l'accompagnement de la SCOP l'Orage. Les grands axes du nouveau projet social (déclinés en en fiche action) sont :

1) L'accueil et l'écoute : les fondements du centre social

- A. Développer l'accueil et l'écoute du centre social et de la Maison de l'enfance et de la jeunesse de Mens.
- B. Mettre en place des réunions techniques régulières avec les partenaires.
- C. Renforcer les outils de communication.

2) L'implication des habitants

- A. S'appuyer sur les associations comme levier d'implication et d'intégration des habitants.
- B. Maintenir les espaces d'expression des habitants.

3) La famille : ressource et soutien

- A. Maintenir et développer des espaces de soutien à la parentalité.
- B. Enrichir les espaces de lien entre la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la famille.
- C. Renforcer l'attention portée au public pré adolescent et adolescent.
- D. La Maison de l'enfance et de la jeunesse, un centre social en devenir.

Le nouveau projet social, validé par la CAF de l'Isère, permet l'obtention par la CCT d'une enveloppe annuelle de 72 000 € pour le mener à bien.

Frédérique Puissat remercie les équipes techniques qui ont travaillé sur ce dossier et rappelle que chacun est invité à un apéritif le 22 juin prochain à 18h30 pour inaugurer ce nouvel agrément.

Vote : Renouvellement agrément Centre Social : signature contrat de projet social avec la Caisse d'Allocations Familiales – 2015/2018

☞ **Adopté à l'unanimité**

13- Appel à projet ECOFOLIO : harmonisation service collecte papiers en conteneurs semi enterrés

EcoFolio est l'éco-organisme chargé du recyclage des papiers au niveau national. Il contribue financièrement à la collecte et à leur valorisation. Il cherche actuellement des pistes d'amélioration pour atteindre l'objectif national de 55 % de recyclage des papiers en 2016, 60 % en 2018. Afin d'atteindre ces objectifs, ECOFOLIO lance un appel à projet pouvant bénéficier d'une aide à hauteur de 75 % du coût d'un projet présenté par une collectivité locale.

Dans le cadre de la réorganisation et de l'harmonisation du service de collecte des déchets, la communauté de communes veut augmenter son parc de conteneurs semi-enterrés pour la collecte des papiers.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver la candidature de la CCT à cet appel à projets. Ecofolio est prêt à soutenir cet investissement pour doter le secteur de Clelles et augmenter son parc de conteneur papiers semi-enterrés sur les autres secteurs

Vote : Appel à projet ECOFOLIO : harmonisation service collecte papiers en conteneurs semi-enterrés

☞ **Adopté à l'unanimité**

14- Questions diverses

☐ Informations diverses :

Etude sur l'évolution du bloc communal confiée au bureau d'étude Stratorial: la décision a été prise de travailler avec le bureau de la CCT et l'assemblée des maires. Jérôme Fauconnier souhaite qu'il s'agisse d'un travail partagé et souhaite la participation active de l'ensemble des conseils municipaux. La première

réunion de présentation est fixée au 30 juin prochain à 19h à Clelles. Le retour de diagnostic est prévu pour le 7 octobre prochain.

4 groupes de travail vont être constitués : « écoles », « tourisme », « fiscalité et finances » et « conséquences la loi NOTRe ».

Guillaume Gontard aurait aimé être consulté auparavant. Il aurait souhaité participer à l'élaboration du cahier des charges et regrette qu'aucune orientation politique n'ait été donnée au bureau d'étude. Il lui paraît important de veiller à ce que tous les maires soient représentés.

Jérôme Fauconnier souligne que les orientations politiques ont été données au bureau d'études et qu'il convient désormais de travailler sur ces sujets majeurs pour l'avenir du territoire.

Droit des sols : Daniel Niot rappelle le rendez-vous du 16 juin prochain à la Préfecture pour défendre la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour les documents d'urbanisme et tenter d'obtenir un délai supplémentaire.

Un service commun mis en place par la Communauté de Communes de la Matheysine-Corps-Valbonnais, à compter du 1^{er} juillet 2015, pourrait être étendu aux communes du Trièves. Il espère que les communes ont répondu au questionnaire sur le sujet transmis par Michel Picot car il est important de savoir ce que chaque commune souhaite faire.

LEADER : Laurent Viillard distribue le journal « InterActions », point de liaison entre actions de développement de l'économie rurale qui capitalise les expériences menées. La dernière réunion a permis de faire un bilan et de partager les bonnes expériences pour en faire profiter au prochain LEADER.

Le fait d'avoir une représentation locale aide les porteurs de projets.

Le prochain LEADER aura un contour géographique différent ; son souhait est de continuer à s'impliquer dans ce prochain leader.

Guillaume Gontard indique qu'au prochain conseil seront désignés les représentants du nouveau LEADER.

Frédérique Puissat informe que l'entreprise Pélissard recherche une zone pour installer son équipement (concasseur) suite au souci sur la commune de St Michel les Portes. Une surface de 2 hectares et une zone isolée sont nécessaires.

Jean-Paul Mauberret invite chacun à venir le 3 juillet à 20h30 à Cordéac assister au concert gratuit (musique AIDA) et le 25 juillet dans la grange au château de Cornillon à un concert à partir de 17h dans le cadre des « allées chantent ».

Il distribue également une invitation pour la fête de la montagne le 27 juin à Mens à partir de 14h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45